

À la Une

ActuRetraite n° 11

Depuis 2007 la Direction des ressources humaines du secrétariat général édite annuellement une lettre d'information à destination des retraités du ministère de l'Intérieur : **ActuRetraite**. Elle permet aux anciens agents de répondre à leurs demandes d'informations et d'entretenir un lien avec le ministère.

La dernière édition d'**ActuRetraite** a été envoyée au format numérique à plus de 2 000 destinataires. En effet, le ministère s'inscrit dans une logique de développement durable et tend à favoriser l'envoi par voie électronique pour, à terme, supprimer l'édition papier. C'est pourquoi les personnes parties en retraite à partir de 2015 bénéficient uniquement d'une version digitale. La publication papier concerne encore plus de 82 000 retraités.

Le n° 11 d'**ActuRetraite** s'articule autour des actualités du ministère avec la modernisation du service public, le lancement de la Police de sécurité du quotidien, le Label « Égalité Diversité » ; mais offre également des réponses concrètes pour faciliter le quotidien des retraités avec un focus sur la carte mobilité inclusion et les points d'information locaux.

Les destinataires de l'**ActuRetraite** sont aussi des seniors qui vivent avec leur temps, c'est pourquoi une rubrique web a été intégrée. Le dossier de cette année porte sur les grands-parents d'aujourd'hui, l'évolution de leur rôle au sein de la structure familiale, de leur mode de vie...

La rubrique « Vie pratique » apporte des recommandations pour leurs démarches administratives, connaître leurs droits, gérer leur patrimoine et leur retraite.

Cette année encore, est joint à l'**ActuRetraite** le « très attendu » *Guide Vacances et Loisirs 2018*, un support apprécié des retraités qui regroupe l'ensemble des partenaires du ministère et les tarifs dont ils peuvent bénéficier. Les offres concernent les prestataires voyages mais aussi culturels, bien-être...

Pour se procurer l'intégralité des Guides Loisirs de la FJM, contactez le **01 80 15 47 49/50/51** ou par courriel à fjm-loisirs@interieur.gouv.fr
Site Internet FJM : > <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>



Vous partez bientôt à la retraite ?

Des questions sur vos droits et les démarches à effectuer ?

Consultez la rubrique *Retraite* du site Intranet de l'action sociale / Rubrique Retraite : > [Foire aux questions sur le droit à pension](#)
> [Espace numérique sécurisé de l'agent public \(ENSAP\)](#)

Tél. **04 94 60 48 04** - Courriel : centre-information-retraite@interieur.gouv.fr

Abonnez-vous à ActuRetraite en version électronique !

Merci de nous communiquer votre adresse électronique sur la boîte > action.sociale@interieur.gouv.fr

Vous continuerez ainsi à être informé régulièrement de l'actualité sociale du ministère qui va privilégier ce mode de communication dans les années à venir.

Ecole Nationale de Police : 20 ans déjà !

Le 1^{er} septembre 1998, après avoir été la base aérienne 726, le site de Courbessac devient l'Ecole Nationale de Police (ENP) de Nîmes. Elle fête donc ses 20 ans cette année ! Un très bel âge qui lui procure toute sa maturité.

L'anniversaire sera dignement fêté les **5 et 6 octobre prochains**.

Au regard du nombre de policiers formés sur ce site, ce sont toutes les directions de la Police nationale qui sont concernées. C'est donc l'ensemble des directeurs de la Zone sud et des différentes directions qui sont invités à célébrer cet événement.

De nombreuses personnalités locales, régionales et nationales devraient également faire le déplacement. Mais se sont aussi et surtout, tous les anciens élèves, stagiaires et personnels permanents qui sont à l'honneur. Ils sont la mémoire de la plus grande école de France en termes de capacité de formation.

Le programme se déroulera sur deux jours :

Vendredi 5 octobre

- 10 h 00 : passation d'armes, en présence des autorités et des promotions présentes.
- Déjeuner
- 14 h 00 : film sur l'histoire de la Police, présentation des Techniques d'Optimisation du Potentiel (TOP), visite éventuelle de Nîmes et divers ateliers ludiques et sportifs.
- Soirée flamenco suivie d'une soirée dansante dans les jardins du Mas.

Samedi 6 octobre

- 10 h 00 : exposition photo dans 20 salles du bâtiment Provence, laser run, divers ateliers ludiques et sportifs, projection en boucle du film à l'amphithéâtre.
- Déjeuner
- 14 h 00 : tir au pistolet à plomb, démonstration TOP, chorale dans les jardins.
- 16 h 00 : concert du groupe de l'école, suivi d'un concert avec « les Rustyn's » et les « Rockin'Three ».



L'exposition photo sera déployée sur 20 salles, chacune d'entre elle correspondant à une année d'existence de l'école. Pour enrichir et rendre cette exposition la plus complète possible, **l'ENP fait appel à vous pour que vous lui fassiez parvenir dans les meilleurs délais des photos et vidéos de votre séjour nîmois.**

Précisez l'année, la promotion, la section, le type de formation suivi...

Pour faire de ces deux jours un événement mémorable de l'année 2018, l'ENP compte sur tous les fonctionnaires de police pour relayer cette information.

>>> Pour en savoir plus

Pour confirmer votre présence à l'événement et envoyer vos photos : dzrfsud-20ansnimes@interieur.gouv.fr

Les abeilles de Beauvau reprennent du service

La saison apicole 2018 officiellement lancée mi-mars !

Depuis mai 2015 des abeilles ont investi le toit de l'immeuble Brossolette à Beauvau. 3 apiculteurs sont en charges des ruches qui abritent 3 reines et jusqu'à 50 000 butineuses. Ces milliers d'abeilles produisent chaque année au mois de septembre plusieurs kilos de miel (30 kg en 2017).

Après un hiver rigoureux pendant lequel les abeilles ont été malmenées par des tempêtes et des chutes de neige, elles ont tout de même pu réaliser leur hivernage sans dommage. Pendant la saison hivernale, les visites de contrôle des apiculteurs se sont faites discrètes.

C'est en mars que les apiculteurs profitent de quelques journées ensoleillées, sèches et sans vent, pour effectuer leur première visite de printemps. Avant une période d'intense activité qui va durer six mois, ils amorcent une phase d'observation fonda-

mentale. Ils sont heureux de redécouvrir leurs protégées sur la planche d'envol.

Les apiculteurs apprécient l'état général de leurs ruchers : ils ouvrent les ruches pour obtenir le maximum d'informations sur leur développement hivernal afin de mettre en place les éventuelles actions correctrices. Cette visite leur permettra d'évaluer l'état des colonies : ont-elles passé l'hiver ? Sont-elles fortes pour affronter le printemps dans les meilleures conditions ?

La température supérieure à 11 degrés encourage les abeilles à lancer l'assaut sur les prunus, crocus, les magnolias qui fleurissent tout juste. Les premières réserves de pollen sont très importantes pour la colonie. Elles annoncent et nourrissent les premières pontes de la Reine qui doit remplacer ses abeilles d'hiver par des abeilles d'été. Elle reprendra très rapidement le rythme infernal de 2 000 œufs par jour.



>>> Pour en savoir plus

Chaque mois retrouvez l'actualité des abeilles de Beauvau sur :

[Intranet du développement durable](#)

Actions solidaires

Traversée des Pyrénées : 911 km à pied pour Mathieu et Hugo du 3 au 16 juin 2018

L'association « les Foulées de l'Espoir » organise la traversée des Pyrénées, un défi sportif et humanitaire au profit de Mathieu et Hugo, les enfants des fonctionnaires de police assassinés le 3 juin 2016 à Magnanville lors d'un attentat terroriste.

Un périple de 911 km traversant les Pyrénées, de Hendaye (64) à Cerbère (66), à réaliser en 13 jours. Le parcours est une chaîne montagneuse qui comporte 34 cols parmi lesquels le col du Tourmalet dont le point culminant s'élève à 2215 mètres.

L'équipe est composée d'un coureur d'ultrafond, Marc Arnal, d'un coureur et intendant, Nicolas Pelletier, d'un représentant d'Orphéopolis, Xavier Arcony, et René Luis, représentant l'ANAS. D'autres bénévoles, comme Marie-Christine et Charles Boros en Lozère, vont œuvrer pour récolter des dons.

Un exploit à la fois sportif et solidaire puisque les dons récoltés seront remis en intégralité à Orphéopolis afin d'offrir un voyage à Mathieu et Hugo. Pour soutenir cette action vous pouvez acheter symboliquement des kilomètres (2 € le km) via un bulletin de participation.



>>> Pour en savoir plus

Pascal Paget : 04 68 61 79 20 ou pascal.page-blanc@interieur.gouv.fr

Télécharger le bulletin de participation.

Faire un don via la cagnotte en ligne : > <https://www.leetchi.com/c/les-foulées-lespoir>

Page Facebook de l'événement > <https://m.facebook.com/La-Traversée-Pyrénéenne>



De l'énergie pour le Téléthon !

Le nombre de kilos de piles collectées pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2017 :

- Site Lumière : **455,76 kg**
- Préfecture de l'Indre : **97,624 kg**
- Préfecture de Moselle (DRHM - SDAS) : **107,28 kg**
- Préfecture de la Seine-Saint-Denis : **68,624 kg**
- Préfecture du Val de Marne : **85,624 kg**

Au total, plus de 814 kg de piles ont été récoltés !

Depuis deux ans le ministère de l'Intérieur s'engage pour lutter contre les maladies génétiques rares grâce à l'action éco-solidaire 1 pile = 1 don mise en place par la société Screlec en partenariat avec AFM-Téléthon.

C'est grâce à vous que l'opération perdure ! Un grand bravo à tous les agents.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale : <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>



Agenda



> **Jeudi 5 avril 2018** > **CHSCT spécial préfecture** sur le site Lumière, salle des commissions à 14 h 30.

> **Mardi 24 avril 2018** > **CHSCT ministériel** sur le site Beauvau, salle Olympe de Gouge à 15 h 30.



> **Mercredi 11 avril 2018, Je donne mon sang, je sauve des vies ! (Paris 20^e)**

> Un don de sang est organisé au centre culturel Dobel par la RATP - 9, rue Philidor - Paris 20^e près du site Garance. Les agents du ministère peuvent s'y rendre en présentant une carte de service du ministère.

Pour en savoir plus : > dondesang.efs.sante.fr



> **Jeudi 12 avril 2018**

> **Séminaire chefs SDAS** sur le site Lumière, Amphithéâtre à 9 h 00.

Réseaux

Les rencontres sociales de la préfecture de Gironde

Les 16 et 30 mars derniers se sont déroulées « Les Rencontres sociales » de la préfecture de la Gironde.

A l'initiative de Martine Bo, chef du service départemental d'action sociale (SDAS) et de Laurent Verdu, vice-président de la commission locale d'action sociale (CLAS) ; les correspondants de l'action sociale (CAS) de tous les périmètres ont été réunis en présence des assistantes du service social.

Ce rassemblement s'est déroulé en trois temps. Après une présentation du SDAS, de la CLAS et du service social ainsi que des différents acteurs de la chaîne sociale, il a été rappelé le rôle primordial que jouent les CAS en tant que pivot de la diffusion de l'information mais aussi en qualité de contact de proximité et de force de proposition.

Les séances se sont poursuivies par un temps d'échanges intenses et constructifs. Il a notamment été souligné par les CAS la nécessité de renforcer le travail en réseau, de mobiliser davantage de moyens et de valoriser leur fonction qui est issue du volontariat. Ces matinées ont été très appréciées des CAS qui souhaitent voir se reproduire ces rencontres à échéances régulières.



>>> Pour en savoir plus

Préfecture de la Gironde
Laurent Verdu, chef SDAS,
vice-président CLAS
Tél. 06 23 20 71 72

Développement durable

Le site de Lognes s'intéresse à la mobilité durable !

Annoncé lors du comité des usagers, le 15 mars, un plan de déplacement est lancé sur le site de Lognes.

Il s'agit de dresser un diagnostic complet des déplacements entre le domicile et le lieu de travail, ainsi que les déplacements professionnels des personnels et des visiteurs pour dégager des pistes d'actions et d'amélioration. Il concerne les agents affectés sur le site de Lognes, soit 1 090 agents (Haras, CNF et SIVM), les agents en formation et les visiteurs.

Les objectifs sont :

- Améliorer l'accessibilité du site, accès en transport en commun et stationnement.
- Favoriser les modes de déplacement moins émissifs : covoiturage, auto-partage, équipements électriques, vélo, marche à pied...
- Diminuer l'impact environnemental des déplacements.

Au titre de la stratégie ministérielle de transition écologique vers un développement durable 2015-2020, la démarche est conduite par la mission développement durable de la DEPAFI, en collaboration avec la sous-direction des affaires immobilières.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet du développement durable :
<http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

Des questionnaires « Mobilité et déplacements » sont en ligne :

- Pour les personnels de Lognes, [cliquez ici](#)
- Pour les stagiaires, [cliquez ici](#)

Quatre phases sur une durée de 8 à 12 mois :

Phase 1 « diagnostic », à compter de la mi-mars 2018

La mission développement durable procèdera à la collecte et à la synthèse d'informations recueillies auprès des services, des agents et des visiteurs concernant leurs besoins et leurs modes de déplacement, par le biais d'entretiens avec les services, d'analyse de données RH, d'une synthèse de l'accessibilité en transport en commun.

Phase 2 « préconisations », 4 mois à compter de septembre 2018

Le diagnostic permettra de dégager les propositions les plus adaptées à chaque type de personnel afin de favoriser le report modal vers les moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle et l'accessibilité du site en transport en commun. Les préconisations seront élaborées par des groupes de travail, composés d'agents du site intéressés par les projets.

Phase 3 « mise en œuvre » à compter de janvier 2019

La réalisation des préconisations adoptées en phase 2 sera engagée.

Phase 4 « évaluation » à l'issue de la phase 3

L'impact des mesures mises en œuvre sera mesuré, au vu des indicateurs de performance associés. La pertinence des actions sera ainsi confirmée.

Le jeudi 29 mars les agents de Lognes ont pu faire tourner la roue et participer au jeu « Eco mobilité d'aujourd'hui, enjeux de demain ! ».

Les bons élèves ayant répondu correctement aux questions ont pu gagner un cadeau éco-responsable.



Conseils pour bien réagir face à des difficultés financières

Maladie, divorce, décès d'un proche... Les difficultés de la vie sont multiples et nous concernent tous. Un événement imprévu peut nous mettre dans une situation financière délicate.

Conseils pour bien réagir face à des difficultés financières :

Si vous rencontrez des difficultés financières ponctuelles.

Il faut réagir vite, n'attendez pas que la situation s'aggrave. Il est primordial d'évaluer votre situation réelle et rechercher les causes de vos difficultés financières. En effet, les solutions offertes par la loi ou les aides dont vous pouvez bénéficier diffèrent selon l'origine des difficultés.

Identifiez la dette dont vous êtes débiteur et vérifiez que la dette est bien fondée. Elle doit être :

- certaine : elle doit être incontestable et actuelle,
- liquide : sa valeur doit être fixée,
- exigible : il faut que le terme fixé pour le paiement ait été atteint.

Une attention particulière doit être portée aux dossiers où le calcul de la somme à payer est complexe (les crédits renouvelables, les charges locatives ou de copropriété...).

Vous pouvez consulter une association de consommateur qui vous accompagnera dans ces démarches et à établir un budget, rédiger des courriers, trouver les bons interlocuteurs, etc. Un conseiller en économie sociale et familiale peut aussi être sollicité. Ils exercent dans des organismes sociaux, mutuelles, hôpitaux, les mairies, etc.

Demandez des délais. Dès les premières difficultés, prenez contact avec vos créanciers pour les informer de vos difficultés et recherchez avec eux des solutions à l'amiable.

Quelle que soit votre dette (crédit, loyer...), ayez le réflexe de négocier avec votre créancier. Celui-ci peut réaménager ou étaler vos remboursements. Si c'est le cas, demandez-lui une confirmation écrite de ce réaménagement.

En cas d'échec de la négociation amiable avec votre créancier, demandez des délais à un juge. **L'article 1343-5 du Code civil** permet à tout débiteur d'obtenir un report ou un échelonnement du paiement des sommes dues, pour une durée de deux ans maximum. Il en est de même pour les crédits à la consommation et immobiliers (**article L. 311-1 et articles L. 313-1** et suivants du Code de la consommation) : le juge d'instance peut suspendre vos remboursements pour une durée de deux ans ou réaménager vos mensualités.

Si vous contestez une dette, il faut s'adresser au tribunal.

Pour les dettes inférieures ou égales à 10 000 €, ou pour n'importe quel montant de dettes de crédit ou de loyer, le tribunal d'Instance de votre domicile est compétent. Le recours à un avocat n'est pas obligatoire. Pour saisir le tribunal, vous devez prendre contact avec un huissier de justice pour qu'il délivre une assignation, de préférence en référé. Afin d'obtenir rapidement une telle mesure, vous pouvez recourir à la procédure de référé dite « d'urgence », l'assistance d'un avocat est conseillée. Pour les dettes supérieures à 10 000 € ou les litiges dont le montant est indéterminé, c'est le tribunal de grande instance qui est compétent. La présence d'un avocat est alors obligatoire.

Si vous rencontrez des difficultés financières multiples ou durables

Lorsque vos dettes sont multiples, la procédure devant le juge n'est plus pertinente car il est compliqué d'assigner chacun de vos créanciers. Il est préférable de mettre en œuvre la procédure de traitement du surendettement, qui est une procédure collective et qui traite l'ensemble de vos dettes personnelles grâce à une palette d'instruments beaucoup plus large que le délai de paiement de deux ans. Attention aux sociétés de regroupements de crédit, qui ne sont pas forcément la solution à



vos difficultés. En effet, le fait de regrouper les crédits pour ne payer qu'une mensualité nécessite un allongement du délai de remboursement, ce qui augmente le coût du crédit final.

Si vous avez des difficultés à payer vos impôts sur le revenu ou vos impôts locaux

Vous pouvez demander un délai supplémentaire de paiement. Si vous rencontrez des difficultés passagères, vous pouvez demander, à titre exceptionnel, un délai de paiement à l'administration fiscale. Il est préférable de présenter sa demande dès réception de l'avis d'impôt :

- Connectez-vous à votre **espace Particulier** et à votre messagerie sécurisée. Sélectionnez « Écrire à l'administration / [...] / J'ai des difficultés pour payer » puis laissez-vous guider.

- Ou en vous rendant dans votre centre des finances publiques. Vous pouvez retrouver leurs coordonnées sur le site **impôt.gouv.fr** dans la rubrique "Contact", ou sur votre avis d'impôt.

Si l'administration n'a pas répondu dans le délai de 2 mois, la demande est considérée comme rejetée. Ce délai est porté à 4 mois si la complexité de la demande le justifie. Si vous estimez que cette demande n'a pas été traitée de façon satisfaisante, vous pouvez saisir le **conciliateur fiscal départemental**.



>>> Pour en savoir plus

Site de la Banque de France : > <https://www.mesquestionsdargent.fr/>

> **Le dossier de surendettement**

Site d'info du médiateur national de l'énergie : > <http://www.energie-info.fr/>

Site de l'INC : > <https://www.inc-conso.fr/>

Sources :

> <https://www.inc-conso.fr/content/que-faire-en-cas-de-difficultes-financieres>

> <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/difficultes-payer-impots>

Vous pouvez contacter l'assistant(e) de service social du ministère qui peut vous aider dans vos démarches :

Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Réseaux/Le service social : <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

Vie pratique

Tempêtes, inondations : quelles conditions pour se faire indemniser ?

Les récentes tempêtes qui ont successivement touchées la France depuis décembre 2017 ont provoqué de nombreux dégâts, notamment matériels. Les sinistrés peuvent être indemnisés sous la double condition suivante :

- Les sinistrés doivent avoir souscrit à une assurance catastrophe naturelle (généralement incluse dans les assurances dommages / multirisques habitation).
- Un arrêté interministériel doit reconnaître l'état de catastrophe naturelle pour la commune concernée.

Pour qu'une commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle, le maire formule une demande auprès des services préfectoraux. Une commission interministérielle, pilotée par le ministère de l'Intérieur, est ensuite chargée de statuer sur l'intensité anormale de l'agent naturel et d'émettre un avis sur le caractère de l'événement :

favorable, défavorable ou ajournement. L'avis est ensuite publié dans le Journal Officiel. Ce dernier indique les zones et les périodes où est survenue la catastrophe naturelle, ainsi que la nature des dommages occasionnés par celle-ci. La Mairie de la commune doit également communiquer la décision auprès de ses habitants.

Le sinistré dispose de 5 jours ouvrés suivant le sinistre pour se déclarer auprès de sa compagnie d'assurance, ou au plus tard 10 jours après la publication de l'arrêté au Journal officiel.



Si le dossier est complet, l'indemnisation est réalisée sous 3 mois. Des photos des endroits sinistrés peuvent appuyer le dossier.

>>> Pour en savoir plus

Sources : <http://dicom.minint.fr/>

Vous pouvez consulter l'infographie « Dispositifs d'indemnisation dans le cas de catastrophes naturelles » réalisée par la DICOM.

Site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076>

Journal Officiel : www.legifrance.gouv.fr

Santé

Prévention solaire : en ville aussi la vigilance est indispensable

Du 14 au 18 mai 2018 se déroule la Semaine de prévention et de dépistage des cancers de la peau. Elle est organisée par le Syndicat national des dermatologues-vénérologues et a pour objectif de prévenir et de détecter au plus tôt les cancers de la peau, de façon anonyme et gratuite.

Les beaux jours reviennent et c'est bien souvent en ville que la peau fait face aux premiers rayons avant l'été. En ville aussi les UV sont nocifs et restent très dangereux pour la peau, notamment celle des plus jeunes. En ville, on peut avoir le sentiment d'être protégé des méfaits du soleil. Ce n'est pourtant pas le cas.

Il n'est pas question de se priver des déjeuners en terrasse mais plutôt d'adopter une attitude responsable et intelligente vis-à-vis du soleil. La crème solaire est une étape que l'on réserve souvent aux « vacances ». Pourtant, si l'on a une exposition prolongée, notamment entre 12 et 16 heures, il faut opter pour une protection forte. L'idéal est de mettre de la crème toutes les 2 heures, ce qui n'est pas toujours compatible avec un rythme citadin. Vous pouvez alors appliquer une crème 50 le matin, on estime qu'en fin de journée il restera un indice 20 sur votre peau, si la quantité appliquée est suffisante (on considère qu'une phalange de crème solaire peut protéger une surface équivalente à la paume de la main).

Il faut savoir que les parasols et les endroits ombrés laissent tout de même passer 50 % des UV. Aussi, on peut se mouiller pour se rafraîchir, mais pas en plein soleil puisque le tee-shirt blanc mouillé laisse passer tous les UV. Privilégiez les douches ou les brumisateurs. Même si certaines peaux sont plus sensibles que d'autres, elles doivent toutes être protégées. Il s'agit d'une mesure de santé publique : en 2012, en France ce sont 1 600 personnes qui sont décédées d'un mélanome.



Sur le site de Beauvais, des dépistages dermatologiques

sont organisées les **10 avril et 15 mai**.

Prise de rendez-vous au **726 40 et 761 17**.

D'autres séances de dépistage en administration centrale seront organisées cette année.

>>> Pour en savoir plus

Sources : <https://www.lexpress.fr>

<https://www.syndicatdermatos.org>

Syndicat National des Dermatologues - Vénérologues :

<https://www.syndicatdermatos.org>

Du côté de la FJM

UNE ENVIE DE BORD DE MER EN AVRIL ? L'ÎLE D'OLÉRON VOUS TEND LES BRAS !

> **Après un hiver particulièrement rude, venez profiter du microclimat de l'île d'Oléron et de ses journées ensoleillées.**

La Résidence Hôtelière « Le Neptune », implantée directement sur la plage de Saint Denis d'Oléron vous offre un panorama exceptionnel sur le Pertuis d'Antioche, un environnement calme, propice à la relaxation tout en offrant également la possibilité de pratiquer de multiples activités et de découvrir les produits locaux.

Ouverture de la résidence le 7 avril 2018.

Renseignements et réservations au **05 46 47 87 00** ou fjmleneptune@wanadoo.fr



Les partenariats de la FJM...

CAMP'ATLANTIQUE : OFFRES SPÉCIALES FJM POUR LES VACANCES DE PÂQUES

> **Des destinations d'exception pour 9 campings et 1 village vacances :** Île-de-France (à proximité de Disneyland Paris®), Loire-Atlantique, Vendée (dont un camping à proximité du Puy du Fou®), Île de Ré, Île d'Oléron, Landes et Roussillon. D'avril à septembre les sites sont équipés de piscines chauffées avec toboggans, pataugeoires avec jeux, restauration, alimentation, animations gratuites en journée et en soirée, club enfants gratuits et bien plus encore* ! Location de mobil-homes, chalets, maisonnettes, hébergements insolites et emplacements de camping. 10 % de remises pour tout séjour de 7 nuits minimum, cumulable avec les promotions en cours + frais de dossier offerts.

*suivant les destinations.

Renseignements et réservations au **02 51 20 41 94** - Code Partenaire : **FJM2018**



OFFRE FÊTE DE MÈRES AQUATONIC DU VAL D'EUROPE

> **Voyage Fleuri à 96 € au lieu de 122 € (- 20 % de remise).**

Gommage sable et coco 30' ou enveloppement aux fleurs d'Hibiscus 30' :

- Modelage corps relaxant 30'
- Parcours Aquatonic
- Espace Bien-être et Lounge

Modalités et bon de commande à retrouver sur le site Internet de la FJM :

> <http://www.fondationjeanmoulin.fr/partenaires/nos-partenaires-voyages/espace-bien-etre/aquatonic-paris-val-d-europe>



OLLANDINI : PROMOS SUR LA CORSE ET SARDAIGNE EN AVRIL, MAI ET JUIN !

> **Retrouvez les promos du moment proposées par Ollandini, votre spécialiste de la Corse !**

Du camping *** à CALVI à partir de 122 € par personne pour 7 nuits au Radisson **** d'Ajaccio à partir de 201 € par personne pour 2 nuits avec petit déjeuner.

Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte de votre remise FJM. La remise de 8 % est applicable sur ces offres.

Détails de l'offre à retrouver sur le site Internet de la FJM :

> <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/ollandini>



Du côté de l'ANAS...

PENSEZ À VOS VACANCES D'ÉTÉ !

> **Il reste quelques places dans les centres de vacances de l'ANAS pour la période juillet/août !**

Vous pouvez directement vous adresser aux directeurs de centres afin de connaître les disponibilités.

Retrouvez les coordonnées des centres sur le site Internet de l'ANAS :

> <https://www.anas.asso.fr/les-centres-et-les-colonies>



Chicago, le nouveau spectacle musical au Théâtre de Mogador !

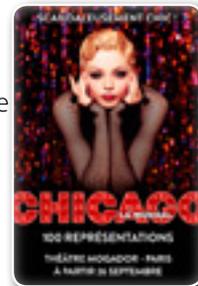
Du 18 septembre 2018 au 30 juin 2019

> **Au cœur des années 1920**, à Chicago, Roxie Hart, une artiste de cabaret, tue son amant. En prison, elle est confrontée à Velma Kelly, double meurtrière mais surtout, chanteuse de jazz et idole de Roxie. Grâce à un avocat roué – Billy Flynn – les deux femmes trouveront la voie de la liberté et celle du succès. (*De John Kander, Fred Ebb, Bob Fosse*).

Théâtre Mogador - 25, rue de Mogador 75009 Paris

Réservation sur le site : www.chicagolemusical.com/avantages ou soit par téléphone au **01 53 33 45 30**.

Mot de passe : **VELMA**



Les offres Disney...

Offre spéciale Festival Pirates et Princesses

> **Billet 1 jour / 2 parcs** : Tarif unique adulte/enfant à **62 € ! (gratuit pour les - de 3 ans)**

Billet valable pour une **visite du 7 avril au 26 septembre 2018 inclus**.

Achat jusqu'au 25 septembre 2018.

Billet période sans restriction de dates.

Modalités et réservations :

• Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Loisirs/La billetterie Disney :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/la-billetterie-disney>

• Site Internet de la fondation Jean Moulin :

> <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/disneyland-paris>

Identifiant : **MINT** / Mot de passe : **MINT** (Ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur).



SDPAS/DRCPN

>> Départs

> Dr Claude Gonzalez,

chef du service médical statutaire (SMS), est parti à la retraite.

> Commandant Fabrice Jambon,

conseiller mobilité carrière Zone Île-de-France, a quitté la mission reconversion et réorientation de la police (M2RP) pour rejoindre le service du déminage (DGSCGC).

> Lydie Lengart,

psychologue, a quitté la cellule de soutien psychologique opérationnel du SGAMI de Paris.

>> Arrivée

> Aurélie Pichon,

précédemment affectée à la DRH, a rejoint le service de soutien psychologique opérationnel (SSPO) en qualité de chef du pôle pilotage administratif et financier.